



**Communiqué de presse**

19/05/2021

## **FRANCE 4 RESTE, C'EST UNE BONNE NOUVELLE**

Mobilisées depuis 3 ans pour obtenir le maintien d'une chaîne dédiée à la jeunesse dans au sein de l'offre audiovisuelle publique, AnimFrance et la SACD accueillent avec soulagement et satisfaction la prolongation de France 4, « chaîne de l'animation et de l'éducation » en journée et de la « culture en soirée », annoncée hier par le président de la République, Emmanuel Macron.

C'est une bonne nouvelle pour les enfants et les familles qui vont pouvoir continuer de disposer sur le service public, via un accès gratuit, garanti pour tous et sur l'ensemble du territoire, de programmes consacrés à la jeunesse et d'une offre qui a su, avec la crise sanitaire et la fracture numérique encore présente dans notre pays, jouer un rôle éducatif essentiel.

C'est aussi une bonne nouvelle pour les créateurs et les producteurs, en particulier ceux du secteur de l'animation. Ils peuvent ainsi compter sur le maintien d'une chaîne qui est la vitrine de leurs talents et assure une diffusion importante de leurs œuvres.

C'est enfin une bonne nouvelle pour France Télévisions dont la diversité de l'offre dans le paysage hertzien va pouvoir être maintenue et renforcée. Avec la volonté affichée par Delphine Ernotte, sa présidente, de faire de la jeunesse la priorité de son nouveau mandat, le maintien de France 4 garantit l'existence d'une chaîne qui lui est dédiée.

Associée au développement indispensable des services numériques du service public, et notamment de la plateforme Okoo, la prolongation de France 4 conforte la place de l'audiovisuel public en tant qu'acteur majeur et central du financement de l'animation française et de la diffusion des programmes jeunesse sur tous les supports.

L'annonce du président de la République consolide également une évolution éditoriale importante, positive et symbolique alors qu'on assiste à la réouverture ce jour des lieux culturels : la pérennisation en soirée de l'offre Culturebox, permettant le maintien de l'offre culturelle du service public, si utile pour mettre en avant la création vivante à la faveur de la crise.

Associer une offre jeunesse en journée et une visibilité accrue pour la culture vivante, à laquelle il faudrait pouvoir aussi y associer la mise en avant du patrimoine cinématographique et des films de la diversité, y compris d'animation, est assurément le symbole d'un service public moderne, engagé et au rendez-vous de ses ambitions.

AnimFrance et la SACD remercient le président de la République, Jean Castex, le Premier ministre et le gouvernement d'avoir été à l'écoute des nombreux psychologues et défenseurs des droits des enfants, élus locaux, parlementaires, créateurs et professionnels de l'audiovisuel et du cinéma et d'avoir su prendre ce virage essentiel au service de l'intérêt général.

L'engagement de nombreux députés et sénateurs, sur tous les bancs, et le travail de conviction effectué tout particulièrement par les Commissions Culture de l'Assemblée nationale et du Sénat doit aussi être souligné et salué.

À travers des rapports, des missions, des tribunes dans la presse et des amendements, encore ces jours-ci au Sénat dans le projet de loi sur la protection de l'accès aux œuvres culturelles, le travail parlementaire a fait œuvre utile pour que le service public puisse continuer à rayonner auprès de la jeunesse.

À l'heure où le paysage audiovisuel est en plein bouleversement, cette décision conforte incontestablement le service public de l'audiovisuel et lui donne les moyens de répondre à deux défis essentiels : être attractif auprès de tous les publics, et particulièrement de la jeunesse ; participer au chantier de la démocratisation culturelle en renforçant la visibilité de la culture, dans toute sa diversité, sur l'ensemble des supports de diffusion du service public

**Contacts presse :**

**AnimFrance** : Stéphane Le Bars – 06 60 23 53 96 - [s.lebars@animfrance.fr](mailto:s.lebars@animfrance.fr)

**SACD** : Agnès Mazet – 06 85 12 29 59 - [agnes.mazet@sacd.fr](mailto:agnes.mazet@sacd.fr)